



Mobilisation des agents de l'Arc de triomphe et du Panthéon : Ça commence à payer... Restons mobilisés !

Une mobilisation réussie !

Depuis le mardi 30 janvier et l'envahissement du CHSCT Central du CMN par les agents du Panthéon et de l'Arc de Triomphe, le mouvement se poursuit et les négociations progressent à chaque réunion de négociations.

Si les garanties obtenues pour le Panthéon ont pu permettre aux agents de suspendre temporairement le mouvement de grève, les agents de l'Arc de Triomphe quant à eux ont maintenu leur mouvement et fermé tous les jours leur monument (sauf mercredi malgré un service très perturbé) avec des grévistes dans tous les services du monument, aussi bien en accueil-surveillance qu'en billetterie boutique.

Hier soir encore les agents du service des nocturnes de l'Arc de Triomphe ont décidé de reconduire leur mouvement, fermant ainsi le monument du début à la fin de journée pour la 3ème fois cette semaine.

Cette mobilisation exemplaire des agents de l'Arc démontre la justesse de leurs revendications face à des conditions de travail depuis trop longtemps dégradées.

Lors de l'invasion du CHSCT Central de mardi, nous avons obtenu du président du CMN qu'il reçoive ce vendredi pour une négociation une délégation des agents des deux monuments.

Qu'avons-nous obtenu ?

Pour l'Arc de Triomphe :

- Il est confirmé par écrit la mise en place d'une **enquête du CHSCT** portant sur les questions de souffrance au travail.

- Sur la question des effectifs en nocturne la CGT a demandé qu'il y ait systématiquement au planning 13 agents AASM, 2 agents en boutique et 2 agents en billetterie. La DRH s'est engagé dès la semaine prochaine à étudier avec nous les plannings et les moyens humains nécessaires.

- Le CMN s'est engagé, après un examen technique des besoins, à ce que soit mis en place pour les vacataires des contrats d'un an au lieu de contrats au mois le mois comme c'est malheureusement l'usage au CMN, leur délai de carence, comme le prévoit la réglementation, pourra être fait sur site voir dans un autre service du même site (la carence s'appliquant au poste de travail). Il s'agit à travers cette avancée d'assurer les vacataires quant à la stabilité de leur position dans l'établissement et de les mettre en position de passer des concours et d'évoluer dans l'établissement.

- Pour la deuxième fois, il a été demandé de suspendre la procédure disciplinaire en cours.

Sur ce sujet le Président a garanti qu'il serait fait mention dans le rapport présenté à la CCP disciplinaire du contexte particulier de la billetterie (nombre de visiteurs, sommes importantes manipulées, fortes tensions existantes dans le service...)

-Sur le sujet de la non reconduction d'un agent vacataire celui-ci a reçu l'assurance de recevoir une nouvelle affectation sur un autre site parisien que l'Arc.

Nous n'avons malheureusement pas pu avancer sur :

- La ré-internalisation des missions d'entretien en nocturne, mais nous ne désarmons pas.
 - Sur l'affectation de postes de titulaires en accueil surveillance comme en billetterie : le CMN n'a pas de solution à nous apporter, le ministère étant décisionnaire en la matière.
- C'est pourquoi nous demandons la présence de la tutelle qui jusqu'à présent avait fait la sourde oreille.

Le réveil de la tutelle

Ainsi, en fin d'après-midi la direction générale des Patrimoines nous contactait pour fixer une réunion pour lundi prochain afin de parler des emplois de titulaires à l'Arc de Triomphe.

Pour le Panthéon :

- Nous avons obtenu, que les élus du CHSCT soient associés à toutes les étapes de construction, rédaction et mise en œuvre du plan d'action. Cela représente une garantie pour les agents que le plan d'action porte réellement sur les sujets structurels à l'origine de la souffrance au travail.
- Pour la première fois le CMN s'est engagé à ce que ce soit le cabinet SECAFI qui puisse accompagner et piloter les groupes de travail qui seront organisés au sein du monument pour résoudre en profondeur les problèmes d'organisation rencontrés.
- Dès lundi des mesures d'urgences seront étudiées par l'administrateur et les organisations syndicales afin de remédier au plus vite aux dysfonctionnements identifiés et auxquels des solutions peuvent être rapidement apportées.
- Un nouvel assistant de prévention, sans lien hiérarchique avec ses collègues sera nommé sur la base du volontariat.
- Une remise en question du planning modélisé est d'ores-et-déjà à l'étude afin de remettre de la souplesse, de l'autonomie et de la bienveillance dans l'organisation du travail.

Ces avancées majeures demandent malgré tout à être consolidées dans les jours qui viennent, notamment en ce qui concerne les engagements sur les conditions d'emplois des vacataires, l'affectation de postes de titulaires à l'Arc de Triomphe et la confirmation dans les actes de toutes les avancées obtenues par cette lutte.

Nous restons vigilants et mobilisés !

Paris, le 3 février 2018